



SKI DE FOND QUÉBEC

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

(POUR LA MISE À JOUR DU 1^{er} JUILLET 2007)

NB : MISE À JOUR DE L'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés au MELS est effectuée le 1^{er} juillet de chaque année. Par contre, la mise à jour de la liste des athlètes brevetés par Sport-Canada au cours du mois de juin peut nécessiter des ajustements qui entreraient en vigueur dès cette date et jusqu'au 1^{er} juillet. Prenez note que ces ajustements peuvent avoir des conséquences sur la composition de chacun des groupes Excellence, Élite ou Relève.

CRITÈRES EXCELLENCE

- 1- Détenir un brevet de Sport-Canada (Programme d'Assistance Financière aux Athlètes). La Direction du sport et de l'activité physique (DSAP) du Secrétariat au loisir et au sport pourra également considérer les membres non brevetés de l'Équipe Nationale SENIOR d'après une évaluation individuelle des cas.

CRITÈRES ÉLITE : 5 athlètes H et F

- 1- Les athlètes ayant les meilleures moyennes de points en retenant les 7 meilleurs résultats de Distance et les 4 meilleurs résultats de Sprints sur les 365 derniers jours (selon la **nouvelle méthode** de calcul pour la Liste des Points Canadiens). Le pointage d'Identification cumulé correspond au calcul suivant: 75% du LPC Distance + 25% du LPC Sprint.
- 2- Toutes les compétitions sanctionnées par Ski de Fond Canada (LPC) sont considérées, incluant les qualifications des épreuves de sprints.
- 3- Pour être identifié ÉLITE lors de la mise à jour du 1^{er} juillet 2007, les athlètes nés en 1980 et avant devront devancer tous les athlètes nés en 1981 et après, sur la liste d'identification ÉLITE.
- 4- Les athlètes doivent absolument avoir participé aux épreuves de sélection pour les Championnats du monde et aux Championnats canadiens de leur catégorie (junior ou senior) au cours de cette période de 12 mois, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.
- 5- L'athlète identifié doit demeurer actif sur le circuit provincial et/ou national pour la saison 2007-2008, et ne pas être un employé à temps plein rénuméré pour cette même période.

NB : Les athlètes DÉJÀ identifiés ÉLITE qui n'auront pu rencontrer le critère #4 pour cause de blessure ou maladie pourront être exemptés de ce critère suite à l'évaluation du rapport médical vérifié par le comité Haute performance de SFQ.

CRITÈRES RELÈVE : 7 athlètes H et F

- 1- Les athlètes ayant les meilleures moyennes de points en retenant les 7 meilleurs résultats de Distance et les 4 meilleurs résultats de Sprints sur les 365 derniers jours (selon la **nouvelle méthode** de calcul pour la Liste des Points Canadiens). Le pointage d'Identification au MELS correspond au calcul suivant : 75% du LPC Distance + 25% du LPC Sprints.
- 2- Toutes les compétitions sanctionnées par Ski de Fond Canada (LPC) sont considérées, incluant les qualifications des épreuves de sprints.
- 3- Pour la mise à jour du 1^{er} juillet 2007, seuls les athlètes nés en 1984 et après sont éligibles à l'identification RELÈVE. Par contre, les athlètes nés en 1984, 1985 ou 1986 devront devancer tous les athlètes nés en 1987 et après, sur la liste d'identification RELÈVE.
- 4- Les athlètes doivent absolument avoir participé aux courses de sélection pour les Championnats du monde et aux Championnats canadiens de leur catégorie (junior ou senior) aux cours des 12 derniers mois, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.
- 5- L'athlète identifié doit demeurer actif sur le circuit provincial et/ou national pour la saison 2007-2008, et ne pas être un employé à temps plein rémunéré pour cette même période.

CRITÈRES ESPOIR

- 1- Pour la mise à jour du 1^{er} juillet 2007, seuls les athlètes nés en 1987 et après sont éligibles à l'identification ESPOIR.
- 2- Détenir une licence de course provinciale de SFQ.
- 3- Avoir participé régulièrement aux compétitions de niveau provincial, c'est-à-dire le circuit de la Coupe Québec de 2006-2007.